

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 18 mars 2021	N° 2021-133

Convocation du 11 mars 2021

Aujourd'hui jeudi 18 mars 2021 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCIANA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Baptiste MAURIN à M. Frédéric GIRO
Mme Josiane ZAMBON à Mme Myriam BRET
Mme Stephanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Fatiha BOZDAG
M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA jusqu'à 15h30 le 18 mars
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h45 le 18 mars
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 16h le 19 mars
M. Jean TOUZEAU à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h05 le 19 mars
M. Bernard Louis BLANC à Mme Claudine BICHET à partir de 11h25 le 19 mars
M. Jean-François EGRON à Mme Christine BOST à partir de 15h50 le 19 mars
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Anne LEPINE jusqu'à 16h20 le 18 mars
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Nathalie LACUEY à partir de 15h55 le 19 mars
Mme Brigitte BLOCH à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 17h30 le 18 mars
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h05 le 19 mars
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 15h20 le 19 mars
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF à partir de 19h le 18 mars
Mme Marie-Claude NOEL à M. Bernard Louis BLANC jusqu'à 19h14 le 18 mars
M. Alexandre RUBIO à Mme Andréa KISS à partir de 17h10 le 19 mars
M. Nordine GUENDEZ à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 19 mars
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h20 le 19 mars
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 19h10 le 18 mars
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 18 mars
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT jusqu'à 16h44 le 18 mars
Mme Simone BONORON à Mme Karine ROUX-LABAT le 18 mars
Mme Simone BONORON à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h50 le 19 mars

M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h45 le 19 mars
M. Max COLES à M. Patrick BOBET à partir de 17h30 le 19 mars
M. Didier CUGY à M. Marc MORISSET de 17h00 à 18h30 le 18 mars
M. Didier CUGY à M. Marc MORISSET à partir de 17h10 le 19 mars
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA à partir de 19h10 le 18 mars
M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN de 15h à 17h20 le 19 mars
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h30 le 18 mars
Mme Françoise FREMY à Mme Pascale BOUSQUET – PITT à partir de 16h37 le 18 mars
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE jusqu'à 19h19 le 18 mars
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 10h15 le 19 mars
M. Guillaume GARRIGUES à M. Christian BAGATE à partir de 17h10 le 19 mars
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET à partir de 13h30 le 19 mars
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h le 18 mars
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX de 14h20 à 17h35 le 19 mars
M. Stéphane GOMOT à Mme Céline PAPIN à partir de 17h le 18 mars
Mme Fabienne HELBIG est excusée à partir de 16h10 le 19 mars
Mme Sylvie JUSTOME à M. Didier CUGY de 9h45 à 11h15 le 19 mars
Mme Sylvie JUSTOME à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 15h35 le 19 mars
M. Michel LABARDIN à M. Jean-Marie TROUCHE jusqu'à 16h le 18 mars
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 16h20 à 19h le 18 mars
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT de 12h15 à 14h20 le 19 mars
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 18 mars
M. Jacques MANGON à Mme Agnès VERSEPUY jusqu'à 10h20 le 19 mars
M. Jacques MANGON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h13 le 19 mars
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI le 19 mars
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 14h20 le 19 mars
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h20 le 19 mars
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Eva MILLIER à partir de 17h30 le 18 mars
M. Fabien ROBERT à M. Alain CAZABONNE à partir de 16h15 le 19 mars
Mme Nadia SAADI à Mme Claudine BICHET à partir de 19h le 18 mars
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Dominique ALCALA à partir de 16h50 le 19 mars
M. Kévin SUBRENAT à M. Nicolas FLORIAN à partir de 17h30 le 19 mars
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 19h10 le 18 mars
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jérôme PESCHINA à partir de 12h27 le 19 mars

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG est excusée à partir de 16h10 le 19 mars

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 18 mars 2021	<i>Délibération</i>
	Direction générale RH et administration générale Direction pilotage emploi et dialogue social	<i>N° 2021-133</i>

Ajustement des effectifs - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre un meilleur fonctionnement des directions de Bordeaux Métropole, des ajustements apparaissent nécessaires pour consolider les effectifs mutualisés et répondre à de nouveaux projets métropolitains.

DIRECTION GENERALE NUMERIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION

Direction des infrastructures et de la production

Service sécurité opérationnelle

Transformation d'un poste de chef de projet technique de catégorie B en catégorie A – filière technique - cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (ingénieur/ingénieur principal).

En tant que service commun du numérique pour 14 collectivités et autorité organisatrice de services urbains, Bordeaux Métropole doit faire face à des enjeux importants en matière de sécurité physique mais également en matière de sécurité des plateformes numériques, qu'elles soient déléguées ou non : services à la population, services internes (RH, Finances, ...), transports, eaux, assainissement, circulation, vidéo protection, réseau de communication, ...

La protection des données et la disponibilité des systèmes numériques deviennent stratégiques pour la conduite des activités de service public, la confiance numérique des citoyens, ainsi que le respect de la vie privée des usagers et des agents. Cela intervient dans un contexte de cybercriminalité croissante où les acteurs publics sont de plus en plus ciblés, essentiellement pour bloquer l'accès à leurs données dans un but lucratif.

Pour répondre à ces enjeux, le service Sécurité Opérationnelle de la Direction des Infrastructures et de la Production intervient sur les incidents de « cybersécurité » et participe à l'amélioration continue des méthodes de détection et de prévention des incidents. Il a pour mission la surveillance du système d'information afin de détecter toutes les activités suspectes ou malveillantes. Il analyse, interprète et traite les alertes de sécurité.

Lorsque le système est compromis par une intrusion, il évalue les dommages subis et coordonne le rétablissement du service avec d'autres acteurs et experts de la direction en charge notamment de l'administration des infrastructures.

Il s'assure du maintien à jour des dispositifs de supervision de la sécurité. Il contrôle les niveaux de service avec la mise en place d'indicateurs. Il planifie et met en place des normes, standards, procédures liées à la gestion des opérations, Il contribue à la définition d'architectures sécurisées et gère les interfaces avec l'ensemble des services de la production et des autres directions de la DGNSI.

Les expertises attendues sont de plus en plus spécialisées techniquement et doivent s'adapter aux enjeux multiples de la sécurité, en pilotage et en gestion de projets complexes et multipartenaires.

Aussi, afin de répondre à ces enjeux stratégiques, il est proposé la transformation du poste de chef de projet technique de catégorie B en catégorie A – filière technique - cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (ingénieur/ingénieur principal).

Service Infrastructures mutualisées – Centre infrastructures clientes

Transformation d'un poste d'administrateur du système d'information de catégorie B en chef de projet technique catégorie A – Filière technique et administrative – cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (ingénieur/ingénieur principal) et attachés territoriaux (attaché-attaché principal).

Dans le cadre de la mutualisation, la Direction Générale du Numérique et des Systèmes d'Information (DGNSI) gère les systèmes d'information de 14 communes et celui de la Métropole.

Au sein de la Direction Générale du Numérique et des Systèmes d'Information (DGNSI), la Direction des Infrastructures et de la Production (DIP) garantit la disponibilité, la performance, la sécurité, le maintien en condition opérationnelle et l'évolutivité des infrastructures réseaux, serveurs, téléphoniques et radio. Elle assure l'intégration des applications sur les infrastructures hébergées centrales et clientes, supervise, administre et délivre les services numériques fournis à la Métropole et aux communes.

Les missions inhérentes au centre infrastructures clientes du service infrastructures mutualisées deviennent de plus en plus complexes et nécessitent davantage de compétences pointues en matière de pilotage de projets complexes, d'expertise technique, de management d'équipes projets pluridisciplinaires (interne et/ou de sous-traitance)

C'est pourquoi il apparaît nécessaire de faire évoluer les missions du poste actuel d'administrateur, vers un poste de chefferie de projet technique.

Ce poste pilote des projets de transformation et de modernisation des infrastructures clientes et en assure l'administration technique. Il contribue à la définition de ces architectures, anticipe les impacts des transformations, conduit l'accompagnement au changement et assure le maintien en conditions opérationnelles.

L'expertise numérique, l'autonomie, la prise d'initiative et la complexité dans la conduite et le pilotage de projets correspondent davantage aux missions d'un poste de catégorie A - filière technique et administrative - cadre d'emplois des ingénieurs ou des attachés territoriaux.

Aussi il est proposé de transformer le poste actuel de catégorie B et de l'ouvrir au cadre d'emplois des ingénieurs et attachés territoriaux (ingénieur/ingénieur principal – attaché/attaché principal).

Pour ces deux postes, dans certains cas limitativement prévus par la loi (article 3-1 à 3-3 de la loi N° 84-53) et lorsque cette éventualité se présente, certains emplois peuvent être pourvus par des agents non titulaires de manière temporaire ou de manière permanente.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non-titulaires, les rémunérations pourront être fixées en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs (ingénieurs et ingénieurs principaux) et du cadre d'emploi des attachés (attachés et attachés principaux), soit une rémunération annuelle brute comprise entre 21 930.60 euros annuels (1^{er} échelon des grades d'ingénieur et d'attaché) et 45323.28 euros (dernier échelon des grades d'ingénieur principal et d'attaché principal).

Conformément à la délibération 2018/418 du 6 juillet 2018 relative au nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), il convient de rajouter le montant brut mensuel alloué au groupe de fonction correspondant à ces postes ainsi que les sommes de 19,44 € bruts mensuels au titre de la prime de transport et de 850.68 € bruts annuels au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

DIRECTION GENERALE HAUTE QUALITE DE VIE

Direction de l'eau

Ouverture de deux postes de catégorie B filière administrative à la filière technique

Les deux postes au sein du centre finances et budget du service coordination et d'appui, intitulés « chargé d'études et de facturation » (PER06285 et PER06293), sont actuellement ouverts à la filière administrative (catégorie B, cadre d'emplois des rédacteurs).

Compte-tenu des missions comportant un caractère technique (élaboration de devis de branchement, recherches dans Cartoweb et dans le SIG de la direction, analyse des permis

de construire...) ces deux postes doivent être ouverts à la filière technique (cadre d'emplois des techniciens).

Direction des espaces verts

Ouverture de deux postes de catégorie A filière technique aux non-titulaires

Le poste de responsable de centre expertise sols et paysages PER06012 du service expertise et aménagement (grade des ingénieurs/ingénieurs principaux) est actuellement vacant. Ce poste nécessite à la fois des connaissances techniques, des compétences en pilotage et portage de projets ainsi que des aptitudes managériales.

Le poste de responsable de service gestion des parcs et jardins PER08231 (grade des ingénieurs/ingénieurs principaux) sera prochainement vacant. Ce poste nécessite à la fois des connaissances en gestion des espaces verts publics, des espaces naturels et des milieux aquatiques ainsi que des compétences managériales.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non-titulaires, les rémunérations pourront être fixées en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs (ingénieurs et ingénieurs principaux) soit une rémunération annuelle brute comprise entre

21 930.60 euros annuels (1er échelon du grade d'ingénieur) et 45323.28 euros (dernier échelon du grade d'ingénieur principal). Conformément à la délibération 2018/418 du 6 juillet 2018 relative au nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), il convient de rajouter le montant brut mensuel alloué au groupe de fonction correspondant à ce poste ainsi que les sommes de 19,44 € bruts mensuels au titre de la prime de transport et de 850.68 € bruts annuels au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

Direction de la prévention et de la gestion des déchets

Ouverture de six postes de catégorie C, cadre d'emplois des adjoints techniques, au cadre d'emplois des agents de maîtrise

Compte-tenu des compétences et des connaissances techniques attendues, il est demandé que les six postes de magasinier polyvalent positionnés au sein du centre matériels et sites (PER08867, PER08856, PER09060, PER08840, PER08987 et PER10461) soient ouverts au cadre d'emplois des agents de maîtrise.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Comité technique du 7 octobre 2020,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'afin de permettre un meilleur fonctionnement des services, un ajustement des effectifs ou d'évolutions d'effectifs apparaissent nécessaires afin de répondre à de nouveaux projets métropolitains,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser les transformations de postes au sein de la Direction des infrastructures et de la production

Article 2 : d'autoriser les éventuels recours aux agents non-titulaires pour les deux postes à la Direction générale numérique et systèmes d'information

Article 3 : d'autoriser l'ouverture des postes de chargé d'études et de facturation à la filière technique

Article 4 : d'autoriser l'ouverture du poste de responsable de centre expertise sols et paysages et du poste de responsable de service gestion des parcs et jardins de la direction des espaces verts aux non-titulaires

Article 5 : d'autoriser l'ouverture des six postes de magasinier polyvalent, mentionnés ci-dessus, au cadre d'emplois des agents de maîtrise

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 mars 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 25 MARS 2021 PUBLIÉ LE : 25 MARS 2021	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jean-François EGRON
--	---